

*Article 43 du Règlement*

Que le gouvernement fédéral établisse immédiatement une commission d'enquête sur l'ensemble de la production et de la commercialisation des pommes de terre au Canada, comme il a promis de le faire au cours de la campagne qui a précédé les élections de février 1980.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

**L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE**

ON DEMANDE DE RÉGLER LE CONFLIT QUI EXISTE DANS LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA AU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et pressante.

Étant donné les manifestations et la révolte qui ont eu lieu au cours du week-end dans la vallée de la Matapédia au Québec, et étant donné l'impossibilité pour le ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) d'oublier ses frictions personnelles avec le ministre Bérubé du Québec, je propose, appuyé par l'honorable député de Okanagan-Similkameen (M. King):

Que la Chambre donne une semaine au ministre pour régler le conflit, à défaut de quoi ce ministre devrait être muté à un poste où il n'aura pas à transiger avec le gouvernement du Québec.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Traduction]

**LES FAILLITES**

L'ACCROISSEMENT—ON DEMANDE DE BLÂMER LE GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Peter Elzinga (Pembina):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. D'après le ministère de la Consommation et des Corporations, le nombre total de faillites a augmenté de 17.3 p. 100 en 1980 par rapport à 1979 au Canada. Par ailleurs, le nombre des faillites personnelles a progressé de 23.4 p. 100 et celui des faillites commerciales de 28.9 p. 100 en un an. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir refusé de s'intéresser au sort des nombreux Canadiens qui sont au bord de la faillite du fait qu'il n'a pas présenté de politique économique globale dans son récent budget, du fait qu'il n'a pas enrayer la hausse des taux d'intérêt, et du fait que les niveaux de chômage et l'inflation sont plus élevés que jamais.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

LA COMMERCIALISATION DES POMMES DE TERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, et en réponse à la motion présentée par le député de l'autre côté au sujet de l'office de commercialisation de la pomme de terre, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy) la motion suivante:

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Agriculture de se faire adresser le rapport du Conseil national de commercialisation des produits agricoles sur la création d'un office de commercialisation de la pomme de terre pour l'Est canadien, à dessein de faire adopter une loi instaurant une commission nationale pour la commercialisation des pommes de terre, qui disposerait des pouvoirs nécessaires pour gérer les approvisionnements de cette denrée, afin que nous puissions régler le problème de l'industrie de la pomme de terre.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1410)

**LES AFFAIRES INDIENNES**

LES SOINS DE SANTÉ OFFERTS AUX CRIS DE LA BAIE JAMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, je désire présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement de la province de Québec a, semble-t-il, contrevenu aux dispositions de la loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois, ce qui fait que 6,500 Cris du territoire de la Baie James sont, à toutes fins utiles, privés de soins médicaux depuis octobre dernier. La loi prévoit clairement qu'en cas d'équivoque ou de conflit, le gouvernement fédéral doit, en vertu de la loi sur les Indiens, assurer des soins médicaux au peuple Cri. Le gouvernement ne leur a accordé aucune aide de ce genre. L'été dernier, un certain nombre d'enfants Cris sont morts des suites d'une épidémie de gastro-entérite. On n'a pas donné suite aux recommandations d'une équipe d'enquêteurs scientifiques, ce qui fait que l'on peut s'attendre à d'autres pertes de vie dans un avenir rapproché. Je propose donc, avec l'appui du député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que la Chambre enjoigne au président du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien de chercher immédiatement un cas concret à partir duquel le comité pourra enquêter sur cet état de choses honteux et intolérable avant que d'autres enfants ne meurent inutilement.